

Aubaï Mema

Bullein d'informations municipales

AUBAIS
JANVIER-
FEVRIER
2022

#7

Dématérialisation des demandes d'urbanisme



Économies d'énergie

P
8



Distribution des colis de
Noël

P
10



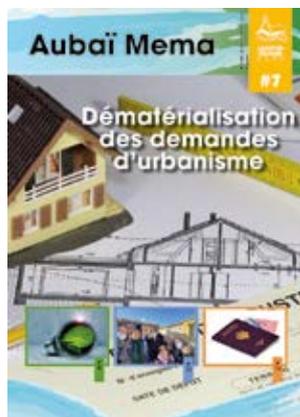
Carte d'identité/passeport

P
12

Votre entreprise dans le bulletin.

Plus de visibilité pour votre entreprise ?

Contactez-nous à communication@aubais.fr pour votre publicité dans le prochain bulletin municipal.



CARTE DE VISITE

50€

1/3 DE PAGE

90€

1/4 DE PAGE

70€

DEMI PAGE

110€

Rythme de parution : **Tous les 2 mois**

Vous voulez recevoir votre bulletin par mail ?
Merci de nous le faire savoir à communication@aubais.fr

État Civil

Naissances

Maëva, Dominique DEVINCK BELLARD née le 27 novembre 2021 à Nîmes
Jules, Pierre, Paul FABRE né le 07 décembre 2021 à Nîmes

Toutes nos félicitations aux heureux parents

Mariage

Olivier JALABERT et Cécile DELCAMP qui se sont dit oui le 18 décembre 2021 à Aubais

Nos meilleurs voeux de bonheur aux heureux mariés

Décès

Rose, Mathilde, Joséphine SAURA née SEGARRA décédée le 09 novembre 2021 Aubais
Eveline, Françoise MERCIER née MAURANGE décédée le 28 novembre 2021 à Aubais
Hélène, Françoise, Juliette LOUBAT née PORTAL décédée le 09 décembre 2021 à Aubais
Michelle, Juliette PIGEAU née CHANTELOUP décédée le 15 décembre 2021 à Aubais
Véronique, Françoise, Jacqueline, Martine DEMAJAUX décédée le 22 décembre 2021 à Aubais
Simone, Margueritte BARON née BAYLESSE décédée le 26 décembre 2021 à Aubais
Louis, Jean Marie, Joseph, Toussaint BOUCHARD décédé le 30 décembre 2021 à Aubais

Nos sincères condoléances à la famille et aux proches

SOMMAIRE

État civil	2
Édito	3
Conseil municipal	4
Festivités	5
Urbanisme	6-7
Environnement	8-9
Ecoles-Mot des maîtresses	10
CCAS	10-11
Communication	12-13
Opposition	13
Associations	14-15
Memento	16

Directeur de la publication:

Angel POBO, Maire

Conception graphique :

Mairie d'Aubais

Crédits photos : Mairie Aubais

Couverture : Colombar

Mairie d'Aubais,
Associations locales

Impression :

Trio Impression

Tirage :

1450 exemplaires



Bonjour à toutes et à tous,

Au regard de l'évolution épidémique et des mesures sanitaires renforcées, la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire prévue le 14 janvier dernier a dû être annulée. C'est avec grand regret que nous avons été contraints, une nouvelle fois, de formuler nos vœux à travers une vidéo publiée sur le site de la mairie alors que nous aurions tant souhaité le faire de vive voix en partageant un moment d'échanges et de convivialité.

Nous aurons toutefois d'autres occasions de nous retrouver autour des projets qui animent notre village. Une réunion publique sera également organisée dans les prochains mois, à l'image des deux précédentes qui nous ont réunis au cours des 18 premiers mois de ce mandat qui, disons-le, ne nous aura rien épargné !

Toutefois, l'équipe municipale, les agents territoriaux et les conseillers municipaux majoritaires restent mobilisés pour gérer le quotidien mais aussi avancer sur les projets de fond et d'envergure que nous avons entrepris.

Après le travail réalisé depuis plusieurs mois, l'année 2022 nous permettra de vous les présenter, et vous pourrez le constater par vous-même : que de chantiers déjà menés !

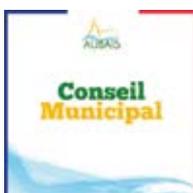
Je tiens également à remercier nos partenaires, la Communauté de communes sur laquelle nous pouvons compter, les maires et leurs équipes municipales engagés au quotidien et naturellement, les Aubaisiens et Aubaisiennes investis pour leur commune, notre bien commun.

Et dans ce contexte sanitaire compliqué, dont nous attendons impatiemment la fin, un grand merci notamment aux personnels soignants, aux pharmaciens, aux équipes enseignantes, à tous ceux qui nous permettent de vivre cette période au mieux.

Gardons espoir, continuons à nous projeter vers l'avenir, bâtir des rêves, ou laisser libre cours à nos aspirations !

Faisons de 2022, une année riche de simplicité et de bonheurs partagés.

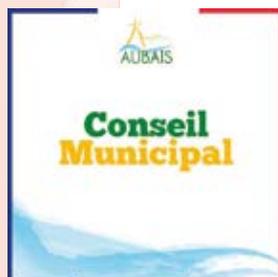
Angel POBO
Maire d'Aubais



Comme vous le savez sans doute maintenant, les conseils municipaux sont filmés et accessibles par tous sur le site internet et la chaîne YouTube de la mairie. Néanmoins, après chaque conseil, les délibérations seront disponibles sur la borne numérique à l'accueil de la mairie.

Retour sur le Conseil municipal

Conseil municipal du 9 décembre 2021



Étaient présents (19 élus) :

Mesdames: Carine MOLITOR, Mireille SCHNEIDER, Hélène LAVERGNE, Ariane CARREAU, Céline COMBE, Lucie DE LA CRUZ, Sabine GOURAT, Angélique ROURESSOL, Madeleine BUCQUET, Estelle VILLANOVA,

Messieurs : Angel POBO, Antoine ROUSSEAU, Laurent TORTOSA, Jean-François GUILLOTON, Richard BERAUD, Cyprien PARIS, Jean-Claude ROME, Christian ROUSSEL, Arnaud ZAFRILLA

Étaient excusés (4 élus) :

Mesdames : Emiliana BRANEYRE qui a donné pouvoir à Christian ROUSSEL, Pilar CHALEYSSIN qui a donné pouvoir à Madeleine BUCQUET,

Messieurs : Romain HERNANDEZ qui a donné pouvoir à Céline COMBE, Patrice CAIROCHE qui a donné pouvoir à Ariane CARREAU

Secrétaire de séance : Lucie DE LA CRUZ

- **Délibération n°62/2021** : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables – Budget principal de la commune
Vote à l'unanimité
- **Délibération N°63/2021** : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables – Budget annexe de l'eau et de l'assainissement
Vote à l'unanimité
- **Délibération N°64/2021** : Autorisation pour le maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement – Budget principal de la commune
Vote à l'unanimité
- **Délibération N°65/2021** : Autorisation pour le maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement – Budget annexe de l'eau et de l'assainissement
Vote à l'unanimité
- **Délibération N°66/2021** : Décision modificative N°1 – Budget principal de la commune
Vote à l'unanimité
- **Délibération N°67/2021** : Versement de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité
Vote à l'unanimité
- **Délibération N°68/2021** : Versement de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution gaz
Vote à l'unanimité
- **Délibération N°69/2021** : Versement de la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunication
Vote à l'unanimité
- **Délibération N°70/2021** : Reprise en régie directe de la gestion et de la continuité du service public de l'assainissement collectif
Vote à l'unanimité
- **Délibération N°71/2021** : Transfert de propriété des réseaux d'adduction d'eau potable et d'eaux usées - Chemin du Rieu et classement de ces réseaux dans le domaine public commun
Vote à l'unanimité
- **Délibération N°72/2021** : Autorisation au maire de demander une subvention suite aux inondations du 14 septembre 2021
Vote à l'unanimité
- **Délibération N°73/2021** : Autorisation au Maire de signer la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail pour les écoles
Vote à l'unanimité
- **Délibération N°74/2021** : Autorisation au maire de signer la convention avec FESTIV'OC
Vote à la majorité. 22 votants : 18 pour et 4 abstentions
- **Délibération N°75/2021** : Autorisation au maire de signer un compromis et un acte authentique de vente pour la cession de la parcelle B 2579
Vote à l'unanimité
- **Délibération N°76/2021** : Autorisation au maire de signer un compromis et un acte authentique de vente pour la cession de la parcelle A 2517
Vote à l'unanimité
- **Délibération N°77/2021** : Autorisation au maire de signer un compromis et un acte de vente pour la cession des parcelles communales A 321 et A2516
Vote à l'unanimité
- **Délibération N°78/2021** : Autorisation au maire de signer un compromis et un acte authentique de vente pour la cession de la parcelle A 326
Vote à l'unanimité
- **Délibération N°79/2021** : Mise en place du télétravail pour les agents communaux
Vote à l'unanimité
- **Délibération N°80/2021** : Organisation du temps de travail (1607H)
Vote à l'unanimité
- **Délibération N°81/2021** : Amende administrative applicable aux auteurs de dépôts d'ordures illégaux
Vote à l'unanimité
- **Délibération N°82/2021** : Fixation du prix de la redevance d'occupation du domaine public
Vote à la majorité. 22 votants : 18 pour et 4 abstentions



Le marché de Noël

La 2ème édition du marché de Noël sur la Promenade a, cette année encore, rencontré un vif succès.

CULTURE FESTIVITES

Comme l'année dernière, tout le monde était au rendez-vous pour que ce week-end soit des plus féerique : le Père Noël, la neige, le sapin illuminé, les chants de Noël, les illuminations, les cadeaux pour les enfants, le vin chaud, les friandises, les mascottes, ... et même le froid et le vent !

Quelques nouveautés ont ravi les visiteurs : les lutines du Père Noël très à l'aise sur leurs échasses, ont parcouru l'avenue pendant ces 2 jours, tout comme la parade du Père Noël précédée d'une magnifique « Deuch relookée » par l'association Gard O Deuchs.



L'association Festiv'Oc avait réuni près de 50 exposants, artisans créateurs et producteurs locaux ainsi que des associations du village.



Au cours des jours qui ont précédé le marché, le concours d'illuminations et de décorations des façades a donné une belle impulsion à tout le village. Trois maisons ont été élues pour leurs plus belles illuminations et un prix leur a été remis par Monsieur le maire, à l'occasion de ce marché de Noël.

Enfin, la collecte de jouets organisée par le C.C.A.S. a fait le bonheur de l'association « Le Maillon » de Sommières pour qu'aucun enfant ne soit oublié pour Noël.



Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à l'organisation et au bon déroulement de cet événement.



Nous comptons sur vous tous pour faire perdurer cette magique manifestation pour le bonheur des petits et des grands.





Dématérialisation

des autorisations d'urbanisme au 1er janvier 2022

**URBA
nisme**

Depuis le 1er janvier 2022, AUBAIS, comme toutes les communes, peut recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique. C'est ce qu'on appelle la «saisine par voie électronique» (SVE), qui respecte le décret n° 2021-981 du 23 juillet 2021 « portant diverses mesures relatives aux échanges électroniques en matière de formalité d'urbanisme ».

Afin d'assurer une égalité de traitement pour l'ensemble des communes et des administrés du territoire communautaire, la commune bénéficie de la dématérialisation de l'instruction applicable pour les communes de plus de 3500 habitants aux conditions prévues par l'article

L. 423-3 du code de l'urbanisme.

L'objectif annoncé par l'Etat est de moderniser le service public, de fluidifier et d'accélérer le traitement des demandes, et de permettre aux usagers de ne pas avoir à se déplacer pour déposer les documents.

En résumé, le dépôt en ligne, c'est...

- Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.
- Un gain de temps et d'argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier.
- Une démarche plus écologique grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en multiples exemplaires.
- Plus de transparence sur le traitement de vos demandes grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec l'ensemble des acteurs de l'instruction et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.

Votre commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible

Les services communaux, en collaboration avec le service instructeur de la CCRVV qui gère les autorisations d'urbanisme, ont préparé cette réforme pour répondre au mieux à vos besoins dans le cadre d'une plateforme dédiée. Ainsi, afin de faciliter vos démarches, un portail spécifique IDEAU a été créé et est actif depuis le 1er janvier 2022 : vous pouvez déposer directement vos dossiers sur le site internet de la commune en cliquant sur un lien prévu à cet effet. Ce cheminement électronique vous permet de saisir et déposer votre dossier directement en ligne sans passer par la mairie.

Une fois déposée, votre demande est transmise au service instructeur par voie dématérialisée permettant une chaîne d'instruction optimisée pour plus de fluidité et de réactivité.

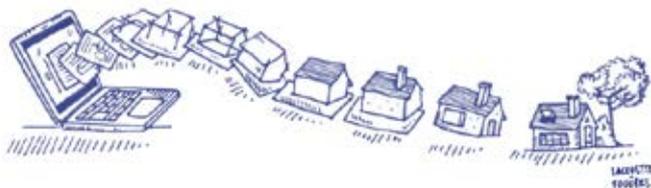
Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service Urbanisme (urbanisme2@aubais.fr).

Ayez le bon réflexe ! Faites des économies de papier, de frais d'envoi et de temps ! Pensez à la Démat ! Scannez vos dossiers et utilisez le service en ligne pour les déposer sur la plateforme communale dédiée.

Vos démarches en ligne sur le territoire d'Aubais

Depuis le 1er janvier 2022, nous sommes prêts à recevoir vos demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificats d'urbanisme en ligne, gratuitement, de manière simple et plus rapide.

Laissez vous guider !



Guide
pratique

J'AI UN PROJET DE TRAVAUX

Pour réaliser vos demandes d'urbanisme, la commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la commune avant d'entreprendre les travaux.

Le dépôt en ligne, c'est ...

- **Un service accessible à tout moment et où que vous soyez**, dans une démarche simplifiée.
- **Un gain de temps et d'argent** : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes par courrier recommandé
- **Une démarche plus écologique**, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires
- **Plus de transparence sur le traitement de vos demandes**, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision administrative

URBA
nisme

COMMENT FAIRE ?

1. Je prépare mon dossier :

Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande en vous rapprochant de nos services, qui seront à même de vous guider à chaque étape, notamment pour :



Choisir le formulaire CERFA adapté à vos besoins



Editer l'ensemble des pièces nécessaire à son instruction



Anticiper votre calendrier de réalisation

A chaque étape de votre projet, nos services vous renseignent et vous accompagnent

2. Je le dépose en ligne

- Connectez-vous directement au téléservice via le lien : <https://ideau.atreal.fr/>
- Choisissez votre démarche et laissez-vous guider dans la saisie du CERFA et le téléversement de vos pièces justificatives
- Validez votre dossier pour le transmettre au service instructeur. Vous recevez votre accusé de réception. Vous pouvez suivre l'instruction de votre dossier en ligne

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Nos services continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes



Économies d'énergie : une stratégie volontariste

ENVIRONNEMENT

Le marché de l'énergie, qui dépend du contexte international, a des répercussions importantes à notre échelle. Tout comme les particuliers, la commune d'Aubais est impactée par la hausse des tarifs d'électricité, et les prévisions pour 2022-2023 ne sont malheureusement pas bonnes. En dehors de ces considérations purement économiques, les économies d'énergie sont également vertueuses pour l'environnement : les optimisations sur l'éclairage public par exemple permettent de diminuer notre production de gaz à effet de serre et de lutter contre la pollution lumineuse nocturne, très néfaste à la biodiversité. Elle apporte aussi son lot de questionnements, notamment en matière de sécurité, qu'il ne faut pas négliger.

LES ENJEUX

Le **gaspillage énergétique** est le point qui fait consensus: la meilleure énergie, c'est celle qu'on ne consomme pas ! Alors à quoi bon chauffer des bâtiments publics inutilisés ou encore utiliser des éclairages vétustes et énergivores quand des éclairages de type LED sont à la fois plus performants et moins consommateurs d'énergie ?

Une conséquence du gaspillage, c'est **la facture** d'électricité: chaque kWh (on dit "kilo-watt-heure")

consommé nous est facturé, et comme vous le savez les prix ne sont pas à la baisse ! Le SMEG, syndicat mixte d'électrification du Gard, nous annonce même une hausse des tarifs de 25 à 30% en 2023 ! L'enjeu est donc important pour notre commune...

L'**éclairage public** possède également ses propres défis, notamment en terme de protection de la biodiversité mais aussi la sécurité des Aubaisiennes et des Aubaisiens.

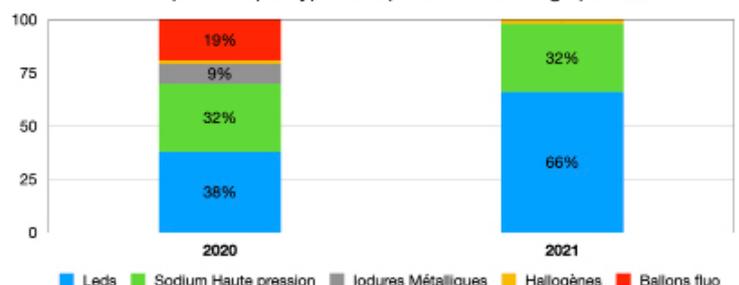
LES RÉALISATIONS

En s'appuyant sur les informations disponibles (factures, site Enedis) et grâce à l'aide du groupe-projet "Energie", la commune a réalisé un diagnostic de ses consommations énergétiques et nous avons constaté 3 postes importants d'économies potentielles :

Éclairage public

Les sources d'économies sont triples. D'une part, nous avons réalisé en 2021 l'intégralité des changements d'ampoules prévues sur 5 ans : notre parc d'éclairage public est maintenant très majoritairement équipé d'ampoules de type LED, et tous les ballons fluo (très énergivores) ont été supprimés. Les dépenses relatives à ces modifications, en accord avec notre partenaire SPIE, seront ventilées sur 5 ans (et subventionnées par le SMEG à hauteur de 20%).

Répartition par type d'ampoule de l'éclairage public



Ensuite, nous avons abaissé

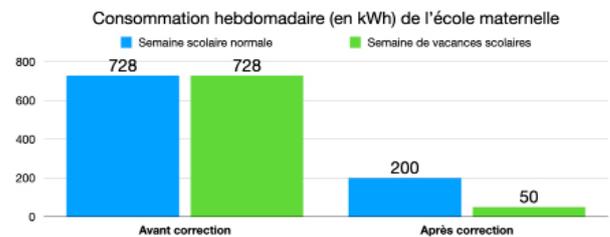
l'ensemble des abonnements liés à l'éclairage public : comme pour les particuliers, l'abonnement est une part non négligeable du tarif d'électricité. Il est donc important qu'il corresponde aux consommations réelles ! (à titre d'exemple, certains abonnements étaient prévus pour 24kW alors que les consommations ne dépassaient jamais 5kW).



Enfin, suite aux expérimentations effectuées dans notre village, nous avons mis en place une **extinction nocturne** de notre éclairage public entre minuit et 5h du matin.

Chauffage des bâtiments publics

Outre la mairie, qui fait l'objet d'un projet à part entière, nous avons identifié 2 postes importants de consommation «anormale» d'électricité sur la commune : il s'agit de la bibliothèque municipale d'une part, et de l'école maternelle d'autre part. Depuis la mi-décembre, des horloges connectées et des mécanismes de régulation ont été installés et donnent satisfaction : pas de baisse du confort une fois la période d'ajustement passée (il a fait froid en ce début de janvier !), et déjà des consommations qui diminuent fortement. Il faut dire qu'auparavant, le chauffage fonctionnait en permanence, week-end et vacances scolaires compris !



Chauffage de la mairie

Le bâtiment mairie-école est une véritable passoire énergétique. L'étude réalisée par le bureau d'étude BiodynamiQE annonce la possibilité de diviser par 3 notre facture à condition d'isoler correctement le bâtiment.

Comme vous le savez, ce chantier est en cours et sera réalisé en 2022, avec une subvention importante de l'Etat et de la Région Occitanie.

ET LA SÉCURITÉ DANS TOUT ÇA ?

Les élus ont pu rencontrer le capitaine de gendarmerie de Calvisson afin d'évoquer les problématiques de sécurité liées à l'extinction de l'éclairage nocturne. Contrairement aux idées reçues, les cambriolages ont principalement lieu en journée ou en tout début de soirée, dans des périodes où les maisons sont vides. Les cambriolages de milieu de nuit sont très rares et sont plutôt réalisés par des réseaux organisés qui ne se préoccupent souvent ni de l'éclairage public, ni des systèmes de vidéo-surveillance. En ce qui concerne plus spécifiquement Aubais, notre commune a subi 6 cambriolages en 2021, année de la mise en place de l'extinction nocturne (contre 12 cambriolages en 2020). Il ne semble donc, à ce stade, pas y avoir d'impact négatif sur la sécurité du village. C'est toutefois un point d'attention qui sera suivi, en collaboration avec les gendarmes. Notons au passage qu'afin de permettre leur bon fonctionnement, les lieux équipés de caméras de vidéo-surveillance resteront éclairés toute la nuit. De même, l'extinction nocturne sera désactivée dans le village lors d'événements particuliers (alertes météo, fêtes de Noël et fête du 15 août, etc.).

LA SUITE, C'EST À VOUS DE JOUER !

Les mesures déjà prises devraient nous permettre des économies substantielles sur notre facture énergétique. Concernant l'éclairage public, c'est probablement une baisse de 50 à 60% des factures à prévoir. Au total, ce seront plusieurs milliers d'euros qui, chaque année, seront économisés et pourront ainsi être réinvestis ailleurs. En particulier, en 2022 la commune va faire l'achat de petits appareils qui permettent de mesurer les consommations d'électricité. Ils vous seront destinés ! Nous proposerons ainsi à toutes les familles qui le souhaitent de participer à une formation municipale destinée à baisser nos consommations énergétiques : ce que nous avons fait pour la commune, chacun doit pouvoir le faire chez soi !

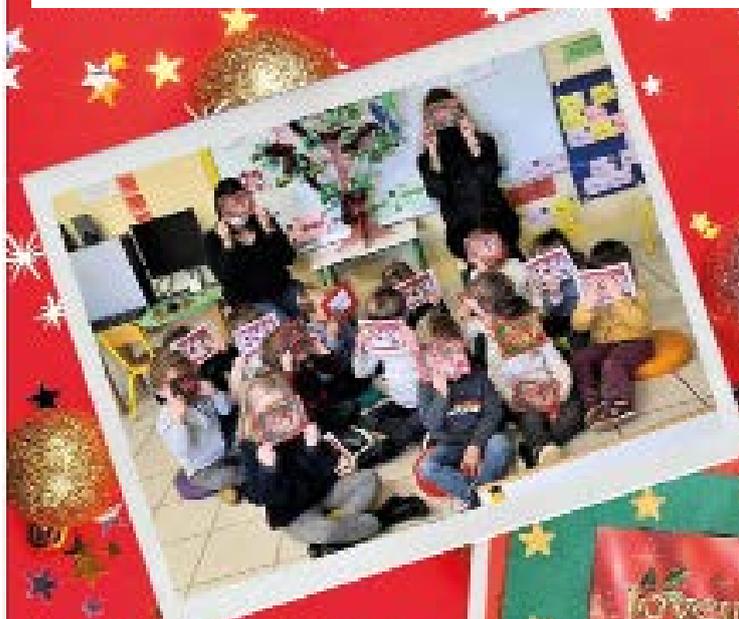


Exemple d'appareil destiné à mesurer les consommations de vos appareils électriques

Le Mot des Maîtresses

**SCOL
AIRE**

Dans le cadre de notre projet intergénérationnel, nous avons échangé, avec la maison de retraite, des pochettes surprises et des cartes de Noël réalisées respectivement par les résidents des Mazets de l'Argilier et les enfants de notre classe de PS



Les enfants ont adoré décorer ces petites cartes pour les papis et les mamies de la maison de retraite !!!



La distribution des colis de Noël

Cette année encore, nos aînés ont reçu un colis de Noël de la part du CCAS.

CCAS



La livraison s'est faite à domicile par les membres du conseil d'administration du CCAS et de Monsieur le Maire avec l'aide de la jeunesse aubaisienne qui nous a spontanément proposé son soutien. Ce furent de belles rencontres dans la joie et la bonne humeur.



Plan Communal de Sauvegarde



La préfecture nous demande de tenir à jour un registre des personnes vulnérables. L'inscription sur ce registre ne peut se faire sans votre accord. C'est pourquoi il est important que vous transmettiez le document ci-dessous dûment complété au CCAS de la mairie.

Le registre communal des personnes vulnérables est un dispositif géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Aubais afin d'assurer, sur le territoire de la commune, le suivi et l'accompagnement des personnes isolées ou fragilisées par l'âge ou le handicap lors de situations exceptionnelles (canicules, épidémies, incendies...)

PERSONNE(S) CONCERNÉE(S) PAR LA DEMANDE :

Madame

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
Code postal / ville :
Téléphone :
Mail :@.....

Monsieur

Nom :
Prénom :
Date de naissance :

L'INSCRIPTION EST DEMANDÉE AU TITRE DE :

- Personne de 65 ans et plus
- Personne en situation de handicap
- Personne en situation d'isolement

CCAS

PERSONNE A PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE :

Nom : Prénom :
Téléphone : Portable :
Lien avec la (les) personne(s) concernée(s) par la demande :

SI VOUS DEMANDEZ L'INSCRIPTION EN QUALITÉ DE TIERCE PERSONNE :

Nom : Prénom :
Téléphone : Portable :
Demande en qualité de :

MENTIONS LEGALES :

- J'accepte de communiquer les renseignements repris dans ce document au CCAS qui s'engage à en garder la confidentialité
- J'autorise le CCAS à intégrer les informations de ce document au fichier des personnes à contacter dans le cadre du plan canicule et du plan communal de sauvegarde

Quelques informations utiles

CLIMATISATION

- Oui
- Non

COORDONNÉES DU (DES) SERVICE(S) INTERVENANT A DOMICILE / INFIRMIER

Nom du service : Téléphone :
Nom du service : Téléphone :

VOTRE AUTONOMIE

- Déambulateur
- Fauteuil roulant
- Vous êtes alité
- Vous êtes sous oxygène

Date :
Signature :



Informations essentielles pour les services d'urgence et de secours

Ce document est à découper ou à photocopier et à retourner à l'accueil de la mairie d'Aubais





Carte d'identité/Passeport

Procédure pour obtenir / refaire un passeport, une carte d'identité

COM

1. Une PRE-DEMANDE doit être faite sur le site www.ants.gouv.fr
Si vous n'avez pas d'accès internet, vous pouvez vous procurer un formulaire à l'accueil de la mairie.
2. Conserver le numéro de la demande
3. Prendre rendez-vous:
 - Soit à la mairie de Sommières (par téléphone 04 66 80 88 00)
 - Soit à la mairie de Calvisson (sur le site www.calvisson.com)La personne concernée par la demande doit être présente pour une prise d'empreinte (sauf pour les enfants de moins de 12 ans)

Documents à fournir :

- 1 justificatif de domicile de moins de 1 an
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois aux normes (bouche fermée, yeux ouverts, visage dégagé, il est conseillé d'enlever les lunettes)

La carte d'identité est gratuite

ainsi que son renouvellement sur présentation de l'ancienne.

En cas de perte ou de vol :

timbre fiscal de 25 € + déclaration de perte/vol à déposer en mairie

Le passeport est payant.

Munissez-vous de votre carte d'identité et de votre ancien passeport le cas échéant.

Majeur (+ de 18 ans) : 86 €

De 15 à 17 ans : 42 €

Moins de 15 ans : 17 €

Pour vous procurer un timbre fiscal : rendez-vous à votre bureau de tabac ou sur www.timbres.impots.gouv.fr

Si vous demandez un passeport **ET** une carte d'identité, **UN SEUL DOSSIER EST NECESSAIRE**

Particularités :

- Pour les personnes majeures hébergées chez un parent ou un tiers, fournir :
 - un justificatif de domicile au nom de la personne qui vous héberge
 - une copie de sa carte d'identité
 - attestation de la personne qui vous héberge stipulant que vous résidez à son domicile depuis plus de 3 mois
- pour les mineurs, fournir :
 - un justificatif de domicile
 - une copie de la carte d'identité du parent qui dépose la demandeSi garde alternée :
 - un justificatif de domicile des 2 parents
 - copie de la carte d'identité des 2 parents
 - la preuve de la garde alternée (convention conclue par les parents ou décision du juge)

Les Horaires de la Poste

changent à partir de mars 2022

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
horaires actuels	09h00-12h00	09h30-12h00		09h00-12h00	09h00-12h00	09h00-12h00
	-	-	-	-	-	-
horaires envisagés	09h00-12h00	09h30-12h00	09h00-12h00	09h00-12h00	09h00-12h00	-
	-	-	-	-	-	-

COM

Protection des données personnelles

Suite à la nouvelle réglementation sur la protection des données personnelles, il ne nous sera plus possible de publier **sans autorisation** des personnes ou des familles concernées les naissances, mariages et décès.

Un formulaire est à disposition à l'accueil de la mairie pour qui le souhaite.

Les dépôts d'ordures illégaux

En application de la loi du 10 février 2020 et de la délibération municipale du 9 décembre 2021, nous vous rappelons que suite aux nombreuses incivilités concernant les dépôts illégaux de déchets constatés sur le territoire de la commune, les amendes administratives suivantes seront dorénavant strictement appliquées :

- dépôts illégaux effectués par des particuliers : 500 €
- dépôts illégaux effectués par des entreprises : 2000 €

En outre, ces procédures ne préjugent pas des sanctions pénales prononcées par le tribunal judiciaire.

Nous vous informons également que de nouvelles caméras haute performance sont d'ores et déjà opérationnelles pour assister les pouvoirs publics dans cette mission afin de stopper ces inacceptables atteintes portées à notre environnement.

Nous espérons que ce rappel du cadre légal sera dissuasif et que chacun saura adopter une attitude responsable et respectueuse en ce qui concerne la gestion de ses déchets.



La gestion des eaux usées

Depuis le 1er janvier 2022, la gestion des eaux usées se fait en régie par les services administratifs de la commune. Les prestations de services concernant la station d'épuration sont gérées par le groupe Suez. Pour toute demande liée au réseau d'eaux usées, contactez la mairie au 04 66 80 89 00 ou envoyez un mail à contact.mairie@aubais.fr

OPPOSITION

Voici deux ans que la nouvelle équipe municipale est en place, que sont devenues les promesses de communication du bulletin municipal de septembre 2020 ? Celui-ci nous annonçait un bulletin municipal mensuel, cela nous aurait permis de présenter nos vœux aux Aubaisiens en janvier, aussi c'est donc en février que nous vous adressons nos meilleurs vœux pour cette année qui laisse entrevoir une éclaircie dans la crise sanitaire que nous subissons depuis bien trop longtemps. C'est avec joie que nous avons accueilli les jeudis d'Aubais, et pourtant les commerçants du village se plaignent du marché de Noël auquel ils n'ont pas été associés, cela a donné lieu à un marché de Noël parallèle qui s'est tenu une semaine après celui de la mairie et qui a rencontré un certain succès, bien que privé. Monsieur le Maire espère faire venir des commerces sur la place du Cluz, mais comment pense-t-il les retenir ? Quel projet et avec quel cahier des charges, aujourd'hui le projet est approximatif et le calendrier plus qu'incertain, sans parler du budget. Le cahier des charges de la future école, s'il est en élaboration, l'est fait dans le plus grand secret. Que devient le projet de modification du PLU ? Le temps n'est plus aux promesses, le temps est à l'action ! Encore tous nos vœux de bonheur et de bonne santé pour 2022 ! Pour le groupe des élus de la liste menée par madame Pilar Chaleyssin Pilar Chaleyssin, Estelle Villanova, Madeleine Bucquet, Arnaud Zafrilla. »

La beauté des reines

esthétique et bien-être



Profitez d'un moment hors du temps dans un lieu atypique grâce à Reine-Marie. Soins, massages, esthétique, vivez ces instants de détente dans son institut ou en extérieur, sous un gazebo en pleine nature ou à domicile. Les produits naturels utilisés proviennent des marques Belesa et Purabali



147 CHEMIN DU TRAVERS
- AUBAIS -

EN EXTÉRIEUR
& INTÉRIEUR

CONTACT

Tél 06 09 37 59 68

Mail : labeautedesreines30@gmail.com

Facebook : [labeautedesreines](https://www.facebook.com/labeautedesreines)

Ensemble Paroissial

ASSOCIATIONS



Après les dégradations de l'Église d'Aubais lors des dernières intempéries, on se demandait où on pourrait faire une crèche et sur la proposition du Père Sébastien Verdier, de la faire à la Chapelle de Saint-Nazaire, nous ne pensions pas qu'il y en aurait finalement trois : provençale, africaine et créée et construite avec des outils par M. Joël Cerra d'Aigues-Vives.



Après quatre dimanches après-midi, c'est à notre grande surprise que nous avons reçu plus de 280 visiteurs.



Une petite fille de 3 ans a dit à sa grand-mère « Mamie, là où tu m'as amenée, c'était magnifique ». Et comme cet enfant, nous sommes venus admirer et apprécier à nouveau ces crèches qui nous manquaient tant, après ces temps difficiles.

Aussi merci à toutes les personnes qui ont accepté de nous confier leurs santons de Provence, à toutes celles et ceux qui ont aidé à l'installation et aux très nombreux visiteurs venus se ressourcer.



Organisation du catéchisme à Aubais

Tous les vendredis après l'école, la paroisse d'Aubais propose aux enfants de 8 ans à 10 ans (CE2-CM2) le catéchisme, pour les préparer au baptême et à la Première Communion.

Vous pouvez contacter Véronique Gautier, la catéchiste, au 06 98 15 53 82.



Les Foulées Aubaisiennes

Amies joggeuses, amis joggeurs,

Après 2 années de pause, une nouvelle équipe aura le plaisir de vous accueillir pour l'édition 2022, le dimanche 23 Octobre. Nous espérons ainsi vous voir aussi nombreux et enthousiastes que lors des premières éditions.

Nous sommes aujourd'hui heureux de vous annoncer que nous allons intégrer la marche nordique lors de la prochaine édition !

De plus, nous sommes à la recherche de personnes motivées pour nous accompagner dans cette aventure. Si nous sommes certains de l'implication de beaucoup d'entre vous le jour de l'évènement, nous avons besoin d'autres énergies pour compléter notre équipe. Que vous soyez familier avec le monde associatif ou que cela soit votre première expérience, nous sommes ouverts à toute candidature sérieuse. Merci de nous contacter si vous êtes intéressé ou pour toute question à ce sujet.

Sportivement vôtre
Votre équipe des Foulées Aubaisiennes

**ASSO
CIATIONS**



Baila Flamenco

VOUS PRÉSENTE SES MEILLEURS VOEUX ET UNE TRÈS BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2022...

Les cours ont repris normalement pour l'année

Nous espérons vous présenter en fin d'année notre gala afin de vous faire découvrir cette belle culture artistique espagnole.

Cordialement.
La Présidente
Serna Soraya

Renseignements : bailaflamenco30@orange.fr
0688657385 ou 0787233369

2021/2022 avec toutes les précautions sanitaires en cours.

La danseuse professionnelle "FLORES" nous enseigne les différents "palos" du flamenco (Alegria, Fandangos, Tangos) pour les élèves confirmées. Sevillanas et Rumba Gypsie pour les nouvelles venues Adultes et Enfants



A.G.A.S.S

CATASTROPHE NATURELLE SECHERESSE 2020

Par arrêté ministériel du Ministère de l'Intérieur du 22 juin 2021 NOR INTE 2118485 A, paru au Journal Officiel n° 0158 texte 14 du 9 juillet 2021, votre commune a été refusée pour la Catastrophe Naturelle Sécheresse de l'année 2020.

Démarche CATASTROPHE NATURELLE SECHERESSE 2021

Vous avez constaté des fissures ou une aggravation de vos fissures sur votre habitation en 2021, vous devez donc **déclarer ou renouveler votre déclaration** de sinistre début 2022 à votre mairie (date butoir 30 juin 2022) pour la **Catastrophe Naturelle Sécheresse 2021** (modèle de lettre disponible à l'Association AGASS sur demande). Cette démarche individuelle est indispensable pour que votre maire enclenche la procédure.

Il est impératif d'attendre l'accord d'un ARRETE de catastrophe naturelle sécheresse du Ministère de l'Intérieur pour prévenir votre assurance

Un travail en commun avec l'Association AGASS. Afin de bénéficier des meilleurs conseils et de soutien dans cette épreuve, n'hésitez pas à nous contacter régulièrement. Si vous avez des questions concernant cette procédure, je suis disponible, même le week-end, au 06 78 69 90 43 agass30420@gmail.com
Le bureau de l'AGASS remercie tous ses adhérentes, ses adhérents, la Commune de la confiance accordée à notre association et présente à **toutes et tous ses meilleurs vœux et souhaite de tout cœur que cette année soit plus favorable.**

La Présidente de l'AGASS, Daniela RODIER
agass30420@gmail.com 06 78 69 90 43



MEMENTO

URGENCES - Qui appeler ?



06 15 45 34 47

E-Mail : police.municipale@aubais.fr

A partir de 18h30 et 7j/7

Police intercommunale au 04 66 53 25 51

SANTÉ

MEDECINS GENERALISTES

BOURQUARDEZ Stéphanie 04 66 77 11 68

LUCAS François 04 66 77 11 68

SARRUT Sylvestre 04 66 80 72 07

DENTISTES

NUNES Claire
BRES Céline 04 66 80 70 14
TRAVAUX Ariane

MASSEURS - KINESITHERAPEUTES

VEZINET Muriel 04 66 80 77 87

BRUN Jean-François 06 62 16 24 46

ROUQUETTE Audrey
LE DOUCEN Michaël 04 66 80 14 94

SAGE FEMME

Mme COLLET 07 70 08 54 81

INFIRMIERES

MARION Nathalie 04 66 80 70 50

COPP Sylvie 06 75 87 08 99

GALTIER Adeline 06 69 00 69 31

FERRES Montserrat 04 66 35 22 50

QUITTET Corinne 06 24 48 23 51

ORIOLE Stéphanie 06 82 32 88 00

PHILIPPINE Harmony 06 78 61 77 98

OSTEOPATHES

LOVETRI Margaux 07 78 38 05 48

LE DOUCEN Michaël
ROUQUETTE Audrey 04 66 80 14 94

ORTHOPHONISTE

REMMEAU Clémence 07 80 00 83 31

PSYCHANALYSTE - PSYCHOLOGUE

LAMBERT Sandrine 06 38 13 83 68

HOFF Brigitte 06 80 23 51 91

AYET Anne-Claude 06 29 23 78 03

PHARMACIE



04 66 80 72 42
Lundi au vendredi
8h50 à 12h30 et 14h30 à 19h30
Samedi - 8h50 à 14h



Gendarmerie



Pompiers



Samu



EN CAS DE PROBLEMES



Eau potable

- Service Client : 04 30 62 10 00

- Dépannage : 04 30 62 10 08

Eaux usées
!!! CHANGEMENT !!!
Mairie 04 66 80 89 00



Téléphone/internet

Contactez le Service Client ou
Dépannage de votre opérateur



Dépannage serrurier

07 77 95 40 56



Gaz

0 810 433 030



Electricité

09 72 67 50 30

Vie Quotidienne

MAIRIE

11 Avenue Emile Léonard CS 40002
30250 AUBAIS cédex
Tél : 04 66 80 89 00 - Fax : 04 66 80 23 54
E-Mail : contact.mairie@aubais.fr
Lundi-mardi-mercredi-vendredi :
8h à 12h et de 14h à 17h
Jeudi : 8h à 12h

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHONY VISTRE - VIDOURLE

Tél : 04 66 35 55 55
Lundi au jeudi : 9h-12h et 14h-18h
Vendredi : 9h-12 et 14h-17h

LA POSTE

Lundi-Jeudi-Vendredi - Samedi :
9h à 12h
Mardi 9h30 à 12h
Fermée le Mercredi
Lévé du courrier, tous les matins à 10h
Tél : 04 66 73 18 60

ORDURES MÉNAGÈRES

Bac vert : mardi et samedi matin
Bac jaune : jeudi matin

DÉCHETTERIE

Du lundi au samedi : 8h30 à 12h et 14h à 17h30
Fermée le mardi

BIBLIOTHÈQUE

Tél : 04 66 80 70 38
Mardi, jeudi de 16h30 à 18h
Samedi de 17h à 18h

MARCHÉ

Sur la Place du Cluz le mardi :
de 8h à 12h30

CRÈCHE «AUBAISBY'S»

Tél : 04 66 80 79 23

MAISON DE RETRAITE

Les Mazets de l'Argilier
Tél : 04 66 73 63 20

NOTAIRE

2 Avenue Emile Léonard 30250AUBAIS
Tél : 04 66 80 60 80 - Fax : 04 66 80 22 07
E-Mail : henri.roquefeuil@notaires.fr

PAROISSE CATHOLIQUE

Abbé Sébastien VERDIER
Tél : 04 66 53 28 47

EGLISE PROTESTANTE UNIE

Pasteur Violaine MONE - Calvisson
Tél : 04 66 72 09 78
Pasteur Iris SINGER - Aujargues
Tél : 04 66 53 12 81